



REMUNERATION DES CF L'UNSa SIGNE

L'UNSa a toujours été acteur dans la négociation du système de rémunération des Conseillers Financiers.

La D.D.A nous impose de revoir notre copie.

L'UNSa signe cet accord valable pour deux ans et en voici les principales raisons :

- Nous maintenons les 34500 € de salaire minimum (décomposés de 25000 € de fixe et de 9500 € d'avance sur commissions).
- Nous obtenons le paiement de l'intégralité des jours de repos sur l'indemnité d'absence (IDA).
- Nous obtenons également le paiement de 4 réunions à l'initiative de l'employeur sur la même base (IDA).
- Nous voyons la fin des affaires minorées.
- Nous obtenons des avancées très importantes dans les reprises des incitations épargne et prévoyance.

Nous partions de loin !! La détermination de l'équipe de négociation a porté ses fruits.

De plus nous serons plus que vigilants (par le biais de la commission de suivi) quant à l'application de cet accord qui demeure tout de même une modification de nos habitudes de fonctionnement.

